

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1072

6 mai 2013

SOMMAIRE

Aceto Luxembourg S.à r.l.	51455	M & A Partners S.A.	51453
Agera S.A.	51454	Marc Blondeau (Luxembourg) S.A.	51452
AI Global Investments S.à r.l.	51424	Meinke Holding	51453
AI Global Investments S.à r.l.	51420	M.J. Immobilière & Agence d'Assurances Sàrl	51456
Alternative Petroleum Technologies S.A.	51455	Motor Reinsurance Company	51456
AMIL International	51428	NL&F S.A.	51451
Assenagon Asset Management S.A.	51455	One 55 Fenchurch S.A.	51451
Assenagon S.A.	51455	Phenix Group International S.A.	51452
Atena S.A.	51439	Reflex Software Europe S.à r.l.	51442
Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	51413	Sensata Investment Company S.C.A.	51451
Delos International S.à r.l.	51411	Sensata Investment Company S.C.A.	51451
EmmSa	51452	Sensata Management Company S.A.	51451
Eozen S.A.	51453	Sephirasol S.à r.l.	51442
FIF I NPL Residual S.à r.l.	51456	SF (Lux) Sicav 1	51419
Frankfurter Volksbank International SA	51456	SHCO 29 S.à r.l.	51423
Frieden & Quintus S.à r.l.	51455	Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A.	51431
Immobilière des Trois Ponts S.A.	51417	S-Partners S.A.	51450
Jeër-Stuff S.à r.l.	51453	Svitjod Reinsurance S.A.	51450
Legato S.A.	51453	T-I Holdings S.à r.l.	51452
Linamar Financial Sàrl	51454	Turtle Holdings S.A.	51427
Lundey Partners S.à r.l.	51454	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ...	51427
Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.	51454	Vectis PSF	51410
Lux IP Business Center	51452	Xinxing Pipes (Lux) S.à r.l.	51432
Maison Seil S.A.	51456	Zweiter International S.A.	51454

Vectis PSF, Société Anonyme.**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.768.

Rectificatif du dépôt L130033860 déposé le 26/02/2013

L'an deux mille treize le quatorze janvier.

Par-devant nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "VECTIS PSF", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent soixante dix mille Euros (EUR 370.000.-), ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.768 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1040 en date du 2 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Wagnon, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Flamion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et l'actionnaire présent ou représenté déclare qu'il a eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de convocation.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation au statut de PSF;
2. Modification des statuts de la société en conséquence.

Après que l'agenda ait été approuvé, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en «Vectis Audit Conseil Formation S.A., en abrégé VECTIS ACF S.A.» et de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:
Vectis Audit Conseil Formation S.A., en abrégé VECTIS ACF S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la société, par conséquent l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet principal la prestation de conseil économique, de services administratifs, de conseils et d'assistance aux entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Elle a subsidiairement l'activité d'audit interne. La société peut concevoir, développer, vendre et mettre en place toutes solutions et tous produits associés à son objet. La société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire. En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec son objet social ou qui pourraient en faciliter ou favoriser la réalisation.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire aux comptes, nommé par l'assemblée générale». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

51411

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. WAGNON, R. GALIOTTO, G. FLAMION et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3280. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035517/65.

(130042890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Delos International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.310.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

on the first of March.

Before Maitre Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P., an exempted limited partnership, having its registered office at 802 West Bay Road, Ugland House, George Town, Grand Cayman KY1-1203, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number MC-18359,

hereby represented by:

- Mr. Barry BLACK, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mr. Patice YANDE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given on the 26th of February 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company DELOS INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 133.310 (NIN 2007 2455 755).

II.- That the company has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of November 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2817 of December 5, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, on the 29th of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 894 of April 5, 2012.

III.- That the company has a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), divided into: (a) 63,750 Preferred Class A Shares and (b) 61,250 Class B Shares, all with a nominal value of ten Cents (€ 0,10) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the company DELOS INTERNATIONAL S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company DELOS INTERNATIONAL S.à r.l..

As a result of such dissolution, its sole shareholder, Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P., acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company DELOS INTERNATIONAL S.à r.l. have been settled and that Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P. will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;
- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille treize,

le premier mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P., "an exempted limited partnership", ayant son siège social au 802 West Bay Road, Uglan House, George Town, Grand Cayman KY1-1203, Cayman Islands, immatriculée auprès du «Registrar of Limited Partnerships» des Îles Caïmans sous le numéro MC-18359,

ici représentée par:

- Monsieur Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement à 2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- et
- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à 2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration donnée en date du 26 février 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée DELOS INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.310 (NIN 2007 2455 755).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2817 du 5 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 du 5 avril 2012.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), divisées en: (a) 63,750 Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (b) 61,250 Parts Sociales de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de dix Cents (€ 0,10).

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société DELOS INTERNATIONAL S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société DELOS INTERNATIONAL S.à r.l.,

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société DELOS INTERNATIONAL S.à r.l. a été réglé et Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BLACK, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 mars 2013. Relation: ECH/2013/412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032876/109.

(130040458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 18.000,01.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.563.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE TWENTY-EGHT DAY OF FEBRUARY.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

The "Company" is Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 25 February 2013, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and whose articles of association (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet and have not been amended since.

Chairman, Secretary and Scrutineer

The meeting opened at 6.30 pm.

Stéphanie Henrard, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

The Chairman appointed Oliver Zwick, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

The meeting elected Stéphanie Guers, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

Declaration by Chairman

These appointments having been made, the Chairman declared that:

The name of the shareholder represented at the meeting by proxy (the "Appearing Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholder, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy form, signed ne varietur by the shareholder represented at the meeting by proxyholder, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

The attendance list shows that shareholder holding all of the one million eight hundred thousand (1,800,000) ordinary shares representing the whole share capital of the Company is represented at the meeting by proxy. The Appearing Shareholder has declared that it has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and has waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the Company's share capital by an amount of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) so as to bring it from its current amount of eighteen thousand Australian Dollars (AUD 18,000.-), to eighteen thousand Australian Dollars and one cent (AUD 18,000.01) by creating and issuing one (1) new mandatory redeemable preferred share having a nominal value of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) and having the features as set forth in the Articles (the "New MRPS") together with a share premium amounting to two hundred thirty-eight million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty-eight Australian Dollars and ninety-nine cents (AUD 238,941,758.99) (the "Share Premium").

Subscription and payment for the New MRPS together with the Share Premium.

2) Amendment of articles 5.1 and 5.2 of the Articles of the Company in order to reflect the capital increase.

3) Miscellaneous.

Resolutions

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Appearing Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) so as to bring it from its current amount of eighteen thousand Australian Dollars (AUD 18,000.-), to eighteen thousand Australian Dollars and one cent (AUD 18,000.01) by creating and issuing one (1) new mandatory redeemable preferred share having a nominal value of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) and having the features as set forth in the Articles (the "New MRPS") to be issued and fully paid up with a share premium of two hundred thirty-eight million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty-eight Australian Dollars and ninety-nine cents (AUD 238,941,758.99) (the "Share Premium").

Subscriptions and payments

The Appearing Shareholder, holding all the shares of the Company, declared to subscribe and fully pay in for the New MRPS together with the Share Premium for a total issue price of two hundred thirty-eight million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty-nine Australian Dollars (AUD 238,941,759) through a contribution in kind to the Company consisting of:

- one hundred (100) membership shares that it holds in the share capital of CL Finance Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle ("US LLC") representing 100% of the issued and outstanding limited liability company membership interest in US LLC valued at an aggregate amount of one Australian Dollar (AUD 1.-) (the "Contribution A");
- claims against Cunningham Lindsey France Holdings SAS, a French société par actions simplifiée having its registered office at 17 rue Saulnier - 75009 Paris and whose registration with the Paris Trade and Companies Registry is pending valued at an aggregate amount of seventy-three million seven hundred twenty-nine thousand seven hundred and five Australian Dollars (AUD 73,729,705.-) (the "Contribution B");
- claims against Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd, a Canadian company valued at an aggregate amount of twenty-three million four hundred thirty-three thousand six hundred and sixty Australian Dollars (AUD 23,433,660.-) (the "Contribution C");
- claims against Cunningham Lindsey Australia Holdings Pty Ltd, an Australian company having its registered office at is Level 6, 156 Pacific Highway, Greenwich, New South Wales 2065, Australia, and registered with Australian Securities & Investments Commission valued at an aggregate amount of ninety-seven million one hundred and sixty-three Australian Dollars (AUD 97,163,000.-) (the "Contribution D"); and
- claims against CL NZ Holdings Limited, a New Zealander company valued at an aggregate amount of forty-four million six hundred fifteen thousand three hundred and ninety-three Australian Dollars (AUD 44,615,393.-) (the "Contribution E").

The Contribution A, the Contribution B, the Contribution C, the Contribution D and the Contribution E are hereafter referred to as the "Contributions".

The amount of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) is allocated to the share capital of the Company and the amount of two hundred thirty-eight million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty-eight Australian Dollars and ninety-nine cents (AUD 238,941,758.99) is allocated to the MRPS' Share Premium Account of the Company, as such term is defined in the Articles of the Company.

As it appeared from the valuation report presented to the Notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contributions in kind at two hundred thirty-eight million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty- nine Australian Dollars (AUD 238,941,759), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contributions and (ii) is at least equal to the New MRPS issued in exchange, together with the Share Premium.

Second resolution

The Appearing Shareholder resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

5.1. The corporate capital is fixed at eighteen thousand Australian Dollars and one cent (AUD 18,000.01) represented by one million eight hundred thousand (1,800,000) ordinary shares having a nominal value of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) each (the "Ordinary Shares") and one (1) mandatory redeemable preferred share having a nominal value of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) (the "MRPS").

5.2. The "MRPS" together with the Ordinary Shares are hereinafter referred to as the "Shares" and each individually as a "Share", unless otherwise expressly provided herein. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their

nature and class to which they belong. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and the ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the registers of Shares of the Company."

Costs, conclusion of meeting and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6.800.-.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day above mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Procès-verbal d'une assemblée de l'associé tenue à Luxembourg le 28 février 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT FEVRIER.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La "Société" est Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 25 février 2013, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et n'ont pas été modifiés depuis.

Président, Secrétaire et Scrutateur

L'assemblée s'est ouverte à 18.30.

Stéphanie Henrard, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

Le Président a nommé Oliver Zwick, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Stéphanie Guers, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

Déclaration du Président

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

Le nom de l'associé représenté à l'assemblée par un mandataire (l'"Associé Comparant") et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom de l'Associé Comparant, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec le pouvoir, signé ne varietur par l'associé représenté à l'assemblée par un mandataire, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, restera annexé au présent acte et devra être enregistré avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence que l'associé détenant la totalité des un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ordinaires représentant la totalité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée par un mandataire. L'Associé Comparant a déclaré avoir été préalablement correctement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Dollar australien (AUD 0,01) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars australiens (AUD 18.000,-) à dix-huit mille Dollars australiens et un cent (AUD 18.000,01), en créant et émettant une (1) nouvelle part sociale préférentielle rachetable ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar australien (AUD 0,01) et ayant les droits et obligations tels que définit dans les Statuts (la "Nouvelle MRPS") avec une prime d'émission d'un montant de deux cent trente-huit millions neuf cent quarante-et-un mille sept cent cinquante-huit Dollars australiens et quatre-vingt-dix-neuf cents (AUD 238.941.758,99) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement pour la Nouvelle MRPS et la Prime d'Emission.

2) Modification des articles 5.1 et 5.2 des Statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

3) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Comparant décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un cent de Dollar australien (AUD 0,01) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille Dollars australiens (AUD 18.000,-) à dix-huit mille Dollars australiens et un cent (AUD 18.000,01), en créant et émettant une (1) nouvelle part sociale préférentielle rachetable ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar australien (AUD 0,01) et ayant les droits et obligations tels que définit dans les Statuts (la "Nouvelle MRPS") avec une prime d'émission d'un montant de deux cent trente-huit millions neuf cent quarante-et-un mille sept cent cinquante-huit Dollars australiens et quatre-vingt-dix-neuf cents (AUD 238.941.758,99) (la "Prime d'Emission").

Souscriptions et paiements

L'Associé Comparant, détenant toutes les parts sociales de la Société, a déclaré souscrire et entièrement libérer la Nouvelle MRPS ensemble avec la Prime d'Emission pour un prix total d'émission de deux cent trente-huit millions neuf cent quarante et un mille sept cent cinquante-neuf Dollars australiens (AUD 238.941.759) par un apport en nature à la Société consistant en:

- cent (100) parts sociales qu'il détient dans le capital social de CL Finance Holdings LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware et ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle ("US LLC") représentant 100% des parts sociales émises et existantes de US LLC évaluées à un montant total d'un Dollar australien (AUD 0,01) (l'Apport A);

- créances auprès de Cunningham Lindsey France Holdingss SAS une société par actions simplifiée française ayant son siège social au 17 rue Saulnier - 75009 Paris et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris évaluées à un montant total de soixante-treize millions sept cent vingt-neuf mille sept cent et cinq Dollars australiens (AUD 73.729.705,-) (l'Apport B);

- créances auprès de Cunningham Lindsey Canada Claims Services Ltd, une société canadienne évaluées à un montant total de vingt-trois millions quatre cent trente-trois mille six cent soixante Dollars australiens (AUD 23.433.660,-) (l'Apport C);

- créances auprès de Cunningham Lindsey Australia Holdings, une société australienne ayant son siège social au Level 6, 156 Pacific Highway, Greenwich, New South Wales 2065, Australia et immatriculée auprès de l'Australian Securities & Investments Commission évaluées à un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions cent soixante-trois mille Dollars australiens (AUD 97.163.000,-) (l'Apport D); et

- créances auprès de CL NZ Holdings Limited, une société néozélandaise évaluées à un montant total de quarante-quatre millions six cent quinze mille trois cent quatre-vingt-treize Dollars australiens (AUD 44.615.393,-) (l'Apport E).

L'Apport A, l'Apport B, l'Apport C, l'Apport D et l'Apport E sont ci-après désignés comme les "Apports".

Le montant d'un Dollar australien (AUD 0,01) est alloué au capital social de la Société et le montant de deux cent trente-huit millions neuf cent quarante et un mille sept cent cinquante-huit Dollars australiens et quatre-vingt-dix-neuf cents (AUD 238.941.758,99) est alloué au compte de Prime d'Emission de MRPS de la Société, tel que ce terme est définit dans les Statuts de la Société.

Tel qu'il apparaît du rapport d'évaluation présenté au Notaire, le Conseil de Gérance de la Société a évalué le total des Apports mentionnés ci-dessus à deux cent trente-huit millions neuf cent quarante-et-un mille sept cent cinquante-neuf Dollars australiens (AUD 238.941.759), ce qui d'après le Conseil de Gérance, (i) constitue une évaluation juste et raisonnable des Apports et (ii) est au moins égal aux Nouvelles MRPS émises en contrepartie, ensemble avec la Prime d'Emission.

Seconde résolution

L'Associé Comparant décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui se liront désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital souscrit est fixé à dix-huit mille Dollars australiens et un cent (AUD 18.000,01) représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar australien (AUD 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires") et une (1) part sociale préférentielle rachetable ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar australien (AUD 0,01) (les "MRPS").

5.2. Les "MRPS", qui avec les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement définies ci-après comme les "Parts Sociales", et individuellement une "Part Sociale", sauf disposition contraire des présentes. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque catégorie de Parts Sociales sont présentés ci-dessous. Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative et confèrent des droits de vote indépendamment de leur nature et de la catégorie auxquelles elles appartiennent. Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les "Associés" et la propriété des Parts Sociales sera attestée par leur inscription dans le registre des Parts Sociales de la Société."

Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 6.800.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HENRARD, O. ZWICK, S. GUERS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 mars 2013. Relation: RED/2013/340. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013032832/221.

(130040305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Immobilière des Trois Ponts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 53.334.

Dépôt rectificatif du dépôt L130020396 du 01/02/2013

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DES TROIS PONTS S.A., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 89 rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 105 du 29 février 1996,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 53334

L'assemblée est ouverte à 12 heures 15 et choisit comme président Monsieur Jean-François DRAPPIER, administrateur, demeurant à B-1070 Bruxelles,

Qui désigne comme scrutateur Monsieur Baudouin Gonzague VERSTRAELEN, demeurant à Liège (B-),

Et comme secrétaire Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le Tiche (F-).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Conversion des titres au porteur en titres nominatifs,
2. Introduction du caractère d'administrateur unique dans les statuts de la société,
3. Révocation sans décharge de trois administrateurs,
4. Remplacement du commissaire aux comptes,
5. Transfert du siège social à Bruxelles (-B).

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «NE VARIETUR» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «NE VARIETUR» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet immédiat, les titres au porteur de la société en titres nominatifs, et en conséquence de supprimer l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts et de modifier l'alinéa 1 du même article pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Alinéa 1). Toutes les actions sont nominatives. Alinéa 2 supprimé. (Le reste inchangé.)

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'introduire le caractère d'actionnaire unique dans les statuts de la société et en conséquence de modifier certains articles des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1) . La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur.

Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un actionnaire, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins. (Le reste inchangé).

Art. 6. (alinéa 1). Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

(Le reste inchangé)

Art. 7. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, suivant les modalités à fixer par le conseil d'administration.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature. (Le reste restant inchangé).

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat et sans décharge, les trois administrateurs suivants:

- Monsieur Pascal SIMONON, demeurant L-1510 Luxembourg,
- Monsieur Christian DRAPPIER, demeurant B-1030 Bruxelles,
- COMINI S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg.

Les administrateurs ainsi révoqués resteront tenus des actes de gestion accomplis par eux au cours de leur mandat et devront y répondre.

Monsieur Christian DRAPPIER est révoqué de son poste d'administrateur délégué. L'assemblée nomme administrateur unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature Monsieur Jean-François DRAPPIER, demeurant à B-1070 Bruxelles, 28 Avenue Charles de Tollenaere.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes, Monsieur Christian DRAPPIER, par la nomination du nouveau commissaire aux comptes suivant:

Monsieur Jean-François DRAPPIER, né le 18 février 1960, à Bruxelles, demeurant à B-1070 Bruxelles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à B-1000 Bruxelles, Galerie du centre Bloc III b316.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12 heures 30.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950.-€

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Signé: HOLTZ; BOULKAIBET; DRAPPIER; VERSTRAELEN.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013032998/91.

(130040454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.557.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of SF (LUX) SICAV 1, a société d'investissement à capital variable established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 100.557, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 512 of 15 May 2004 (the "Company").

The Meeting was opened under the chairmanship of Mr Benjamin Wacker, employee, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Norma Christmann, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.
2. To appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to determine the powers and remuneration of the Liquidator.

II. That the name of the shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the shareholder represented, the members of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxy of the shareholder represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

III. That the first resolution on the agenda of the Meeting may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast at the Meeting. The second resolution will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the Meeting but in respect of which the shareholder has not taken part in the votes or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

IV. That according to the attendance list, all the one hundred (100) outstanding shares are represented at the meeting.

V. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting (the "General Meeting"), took unanimously the following resolutions:

Consequently, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at 33A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be remunerated by UBS AG.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof, the presented deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: B. WACKER, N. CHRISTMANN, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2013. Relation: LAC/2013/6557. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013033212/62.

(130039940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 February 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Michael KITAI, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the Company's share capital by an amount of one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) (the "Capital Reduction"), so as to bring it from its present amount of thirty-five million and one hundred thousand Euro (EUR 35,100,000.00) down to thirty-three million and nine hundred thousand Euro (EUR 33,900,000.00), by the cancellation of one hundred and twenty million (120,000,000) class Z shares, each having a par value of one cent (EUR 0.01) and owned by AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l.

The amount of the Capital Reduction shall be entirely returned to AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l. by means of the distribution of one million two hundred thousand (1,200,000) shares owned by the Company in AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.056.

2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital reduction.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to reduce the Company's share capital by an amount of one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) (the "Capital Reduction"), so as to bring it from its present amount of thirty-five million and one hundred thousand Euro (EUR 35,100,000.00) down to thirty-three million and nine hundred thousand Euro (EUR 33,900,000.00), by the cancellation of one hundred and twenty million (120,000,000) class Z shares, each having a par value of one cent (EUR 0.01) and owned by AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619.

The amount of the Capital Reduction is entirely returned to AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l. by means of the distribution of one million two hundred thousand (1,200,000) shares owned by the Company in AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.056.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

Art. 6.1. The Company's share capital is set at thirty-three million and nine hundred thousand Euro (EUR 33,900,000.00) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the "S Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 1 shares (the "Class 1 Shares") eight million and five hundred thousand (8,500,000) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 3 shares (the "Class 3 Shares") two hundred and forty million (240,000,000) class 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4A shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4B shares (together the "Class 4 Shares"), and one hundred and twenty million (120,000,000) class 5 shares (the "Class 5 Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares and the Class 5 Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Maître Michael KITAI, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00) (la «Réduction de Capital») afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq millions cent mille Euros (EUR 35.100.000,00) à trente-trois millions neuf cent mille Euros (EUR 33.900.000,00) par l'annulation des cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie Z ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.039.

Le montant de la Réduction de Capital sera intégralement retourné à AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l. sous forme de distribution des un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales détenues par la Société dans AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.056.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00) (la «Réduction de Capital»), afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq millions cent mille Euros (EUR 35.100.000,00) à trente-trois millions neuf cent mille Euros (EUR 33.900.000,00) par l'annulation des cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie Z ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.039.

Le montant de la Réduction de Capital est intégralement retourné à AI Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l. sous forme de distribution des un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales détenues par la Société dans AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.056.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-cinq millions cent mille Euros (EUR 35.100.000,00) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),

cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») et huit millions cinq cent mille (8.500.000) de parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3») et deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4 et les Parts Sociales de Catégorie 5 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2785. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013034018/208.

(130041857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

SHCO 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.883.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033371/13.

(130040237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 December 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Me. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and thirty thousand Euro (EUR 1,130,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-three million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 33,970,000.00) up to thirty-five million and one hundred thousand Euro (EUR 35,100,000.00) by the issue of one hundred and thirteen million (113,000,000) new Class 5 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 5 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Class 5 Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and thirty thousand Euro (EUR 1,130,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-three million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 33,970,000.00) up to thirty-five million and one hundred thousand Euro (EUR 35,100,000.00) by the issue of one hundred and thirteen million (113,000,000) new Class 5 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 5 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Class 5 Shares have been subscribed in cash by "AI Garden (Luxembourg) Holding S.à r.l.a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.922, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 4 February 2013, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and fourteen Euro (EUR 1,130,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" Art. 6.1. The Company's share capital is set at thirty-five million and one hundred thousand Euro (EUR 35,100,000.00) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the "S Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares"), twenty-one million (21,000,000) Z shares (the "Z Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 1 shares (the "Class 1 Shares") eight million and five hundred thousand (8,500,000) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 3 shares (the "Class 3 Shares") two hundred and forty million (240,000,000) class 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4A shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4B shares (together the "Class 4 Shares"), and one hundred and twenty million (120,000,000) class 5 shares (the "Class 5 Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Z Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares and the Class 5 Shares are together referred to as to the "Shares"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Al Global Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent trente mille Euros (EUR 1.130.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 33.970.000,00) jusqu'à trente-cinq millions cent mille Euros (EUR 35.100.000,00) par l'émission de cent treize millions (113.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie 5, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 5») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent trente mille Euros (EUR 1.130.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 33.970.000,00) jusqu'à trente-cinq millions cent mille Euros (EUR 35.100.000,00) par l'émission de cent treize millions (113.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie 5, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 5») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 5 sont souscrites par apports en numéraire par «Al Garden (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.922, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 février 2013, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent trente mille Euros (EUR 1.130.000,00) est intégralement alloué au capital social de la Société. Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-cinq millions cent mille Euros (EUR 35.100.000,00) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales

de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales de Catégorie Z»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») et huit millions cinq cent mille (8.500.000) de parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3») et deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie Z, les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4 et les Parts Sociales de Catégorie 5 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2013. Relation: EAC/2013/2005. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013032764/203.

(130040189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Turtle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 166.711.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033377/13.

(130040236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033378/13.

(130040343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

AMIL International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.200,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.669.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of March,

before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder AMIL International, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on 24 January 2013, pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on February 13, 2013 pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

AMIL Assistência Médica Internacional, SA., a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Colombia, number 332, Jardim América, City and State of São Paulo, CEP 01438-000, registered with the Commercial Registry of the State of São Paulo (JUCESP) under NIRE 35.223.574.090 and registered with the tax authorities (CNPJ/MF) under number 29.309.127/001-79 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Thomas DUONG, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that one thousand and one (1,001) shares of the Company, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of one hundred thousand one hundred Euro (EUR 100,100.-), represented by one thousand and one (1,001) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to one hundred thousand two hundred Euro (EUR 100,200.-) represented by one thousand and two (1,002) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by way of the issuance of one (1) new share, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of nine hundred forty nine thousand three hundred forty seven Euro and eighty eight cent (EUR 949,347.88.-);

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of one hundred thousand one hundred Euro (EUR 100,100.-), represented by one thousand and one (1,001) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to one hundred thousand two hundred Euro (EUR 100,200.-), by way of the issuance of one (1) new share, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), and fully pays it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred forty nine thousand three hundred forty seven Euro and eighty eight cent (EUR 949,347.88.-).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

- (i) one hundred Euro (EUR 100.-) to the share capital account of the Company; and
- (ii) nine hundred forty nine thousand two hundred forty seven Euro and eighty eight cent (EUR 949,247.88-) to the share premium reserve account of the Company.

Therefore, the amount of nine hundred forty nine thousand three hundred forty seven Euro and eighty eight cent (EUR 949,347.88.-) is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 100,200 (one hundred thousand two hundred Euro) divided into 1,002 (one thousand and two) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de mars, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AMIL International, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 24 janvier 2013 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 13 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

AMIL Assistência Médica Internacional, SA., une société constituée selon les lois du Brésil, dont le siège social est établi au Rua Colombia, number 332, Jardim América, City and State of São Paulo, CEP 01438-000, immatriculée auprès du Registre de Commerce de l'Etat de São Paulo (JUCESP) sous NIRE 35.223.574.090 et enregistrée auprès des autorités fiscales (CNPJ/MF) sous le numéro 29.309.127/001-79 (l'Associé Unique),

ici représenté par Thomas DUONG, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L' Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que mille et une (1.001) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont valablement représentées à cette Assemblée qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille cents euros (EUR 100.100,-), représenté par mille une (1.001) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-) représenté par mille deux (1.002) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus par un versement en numéraire d'un montant de neuf cents quarante-neuf mille trois cents quarante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 949.347,88);

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée lors de la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille cent euros (EUR 100.100,-), représenté par mille une (1.001) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-) représenté par mille deux (1.002) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cents quarante-neuf mille trois cents quarante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 949.347,88).

L'apport en numéraire sera affecté de la manière suivante:

(i) cent euros (EUR 100,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) neuf cents quarante-neuf mille deux cents quarante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 949.247,88) au compte de prime d'émission de la Société.

Ainsi, le montant total de neuf cents quarante-neuf mille trois cents quarante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 949.347,88). est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 100.200.- (cent mille deux cents Euros), représenté par 1.002 (mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans le temps par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. DUONG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 mars 2013. Relation: ECH/2013/428. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034025/181.

(130041887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.598.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize le vingt-huit février,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

«Société Générale Bank and Trust S.A.», une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.061

Dûment représentée par Francois, DESREUMAUX, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que «Société Générale Bank and Trust S.A.», précitée, est l'Actionnaire unique actuel (l'«Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A., ayant son siège social au 15 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 124598, qui a été constituée suivant acte de scission en date du 27 décembre 2006, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 702 du 25 avril 2007 (la «Société»); et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2010 publié au Mémorial C numéro 2665 du 4 décembre 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 202.000.- (deux cent deux mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions de classe A et par 1.000 (mille) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.

- Que l'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l' Actionnaire Unique a approuvé les comptes de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012;
- Que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
- Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège social de l'actionnaire unique.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DESREUMAUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9561. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013034831/55.

(130042505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Xinxing Pipes (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.787.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of February.

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

THERE APPEARED:

Xinxing Pipes (HongKong) Co., Limited, a company duly incorporated under the laws of Hong Kong, with registered office at Room 1905, Nam Wo Hong Building, 148 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 1702037;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Xinxing Pipes (Lux) S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND CANADIAN DOLLARS (1,500,000.- CAD) represented by ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (1,500,000) shares with a par value of ONE CANADIAN DOLLAR (1.- CAD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company shall be managed by a board of managers composed of four (4) managers comprising: two (2) class A manager and two (2) class B managers. The managers need not to be shareholders. The managers are

appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Circular resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one class A manager and at least one class B manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article¹⁶, article 12 and article 17 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents with the consent of the class A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency, with the consent of the class A manager.

Art. 18. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 19. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 20. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 21. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 22. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or, as the case may be, by the board of managers.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 24. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 25. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND CANADIAN DOLLARS (1,500,000.- CAD) is at the disposal of the Company.

The conditions provided in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

Resolutions of the sole shareholder

1) The number of managers is set at four (4). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Yaogan Zeng, whose professional address is 27 Floor, Tower A, Fortune Plaza, Chaoyang District, Beijing, China, appointed as class A manager; and

Ms. Xiaoying Bao, whose professional address is 27 Floor, Tower A, Fortune Plaza, Chaoyang District, Beijing, China, appointed as class A manager; and

Mr. Freddy de Petter, private employee, whose professional address is at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, appointed as class B manager; and

Mr. Alan Botfield, private employee, whose professional address is at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, appointed as class B manager.

2) The address of the Company is established at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Xinxing Pipes (HongKong) Co., Limited

Une société de droit Hongkongais, avec siège social à Room 1905, Nam Wo Hong Building, 148 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, enregistrée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 1702037;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Xinxing Pipes (Lux) S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENTS MILLE DOLLARS CANADIENS (1.500.000,- CAD) représenté par UN MILLION CINQ CENTS MILLE (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN DOLLAR CANADIEN (1,- CAD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par quatre gérants dont un sera désigné en tant que deux gérants de classe A et deux seront désignés gérants de classe B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 16, article 12 et article 17.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, avec l'accord du gérant de classe A.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat, avec l'accord préalable du gérant de classe A.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 25. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux UN MILLION CINQ CENTS MILLE (1.500.000) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de UN MILLION CINQ CENTS MILLE DOLLARS CANADIENS (1.500.000,- CAD) est désormais à la disposition de la Société.

Les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre (4) et sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Xiaoying Bao, dont l'adresse professionnelle est au 27 Floor, Tower A, Fortune Plaza, Chaoyang District, Beijing, China, gérant de classe A; et

Monsieur Yaogan Zeng, dont l'adresse professionnelle est au 27 Floor, Tower A, Fortune Plaza, Chaoyang District, Beijing, China, gérant de classe A; et

Monsieur Freddy de Petter, dont l'adresse professionnelle est au 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, gérant de classe B;

Monsieur Alan Botfield, dont l'adresse professionnelle est au 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, gérant de classe B.

2. Le siège social de la société est établi au 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013034923/386.

(130042277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Atena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 175.906.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

le treizième jours du mois de mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «JSP Advisory Services SA», une société constituée et existant sous le droit suisse, établie et ayant son siège social à Via Pioda 12, CH-6901 Lugano (Suisse),

ici représentée par Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Lugano (Suisse), le 1^{er} février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ATENA S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés, dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100'000.- EUR), divisé en mille (1'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, désignés comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil devra élire en son sein un président et le cas échéant peut désigner un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la seule signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en juin 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit la totalité des mille (1'000) actions représentant l'intégralité du capital social et les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par la même partie comparante au moyen d'un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme mille cent euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés à la fonction d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- a) Monsieur Agostino FERRAZZINI, PDG de la société de gestion de patrimoine Suisse "Patrimony 1873 SA", né à Mendrisio (Suisse), le 03 septembre 1963, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 11 via Bertoni;
- b) Monsieur Peter Hansruedi KRUMMENACHER, directeur de la Dreyfus banque de Bâle, né à Escholzmat (Suisse), le 08 mai 1937, demeurant professionnellement à CH-4102 Binningen, 61 Benkenstrasse;
- c) Monsieur François Alain VOSS Membre du Conseil d'Administrateur de la Dreyfuss banque de Bâle, né à Paris (France), le 05 mars 1930, demeurant professionnellement à CH-4052 Basel, 17 St. Alban-Vorstadt;

Administrateurs de catégorie B:

- d) Madame Orietta RIMI, employée privée, né a Erice (Italie) le 29 septembre 1976 et demeurant professionnellement au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
- e) Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né a Lecce (Italie) le 20 février 1981 et demeurant professionnellement au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Monsieur François Alain VOSS est nommé premier Président du Conseil d'administration.

Monsieur Peter Hansruedi KRUMMENACHER est nommé premier Vice-président du Conseil d'administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société «SER.COM SARL», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117 942).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5.- Le siège social est fixé à L-2165 Luxembourg au 26/28, Rives de Clausen, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3507. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013036175/152.

(130044912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Reflex Software Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038886/10.

(130047587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sephirasol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.048.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March.

Before Me Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned:

THERE APPEARED:

Me Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

duly represented by Ms Ghania COSSIN, Paralegal, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 4 March, 2013.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Sephirasol S.à r.l" (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by

letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

51446

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year 2013.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Me Pierre METZLER, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Petrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:

M^e Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Petrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Mademoiselle Ghania COSSIN, Paralegal, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 4 mars 2013.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Sephirasol S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres, et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année 2013.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par M^e Pierre METZLER, préqualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

51450

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée gérant:

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. COSSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2013. Relation: RED/2013/366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013038908/422.

(130047778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

S-Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 125.625.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038897/10.

(130047861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Svitjod Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.241.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Svijod Reinsurance S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038917/11.

(130047993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038907/10.

(130047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038904/11.

(130047628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038903/11.

(130047627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.636.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NL&F S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013038834/11.

(130047826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

One 55 Fenchurch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038269/10.

(130047116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Phenix Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.910.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038295/10.

(130047147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Lux IP Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038200/10.

(130047168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

EmmSa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 142.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038052/10.

(130047139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

T-I Holdings S.à.r.l.

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2013039567/14.

(130048242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039400/10.

(130048509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Meinke Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013039403/11.

(130048730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Legato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 39.885.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christof van Tonder / Thea van Tonder

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013039381/11.

(130048161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

M & A Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 82.249.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039396/10.

(130048133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Eozen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.944.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013039240/12.

(130048049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Jeër-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3743 Rumelange, 1, rue Nicolas Pletschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.584.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039352/10.

(130048031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.904.110,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les comptes consolidés de Linamar Corporation au 31 décembre 2011 en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039364/11.

(130048104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Lundey Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 162.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Employee of Citco REIF Services (Luxembourg) SA

Justyna Bielasik

Référence de publication: 2013039366/11.

(130048717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039373/9.

(130048555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013039618/13.

(130048310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Agera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.547.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGERA S.A.

Référence de publication: 2013039726/10.

(130049295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Aceto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 98.727.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039722/10.

(130049442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Assenagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039720/10.

(130049648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039719/10.

(130049651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mars 2013.

Alternative Petroleum Technologies S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013039712/14.

(130048907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Frieden & Quintus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039958/9.

(130049489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Frankfurter Volksbank International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 36, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.081.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039957/9.

(130049538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

FIF I NPL Residual S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.942.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039948/9.

(130049346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Maison Seil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040111/9.

(130049002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040125/9.

(130049339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

M.J. Immobilière & Agence d'Assurances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.785.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040109/9.

(130048887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.
